

Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

Objet : RD - Mise à disposition d'un local par l'association Régie Plus au profit de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour la mise en œuvre du dispositif CitésLab

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 41

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 5

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean

Bureau du 23 mars 2017

délibération n° 050-17

objet **RD - Mise à disposition d'un local par l'association Régie Plus au profit de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour la mise en œuvre du dispositif CitésLab**

Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, en lien avec Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est compétente en matière d'emploi et d'insertion.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération porte le dispositif CitésLab, destiné à favoriser l'émergence de projets de création d'activités notamment dans les quartiers « politique de la ville » et, à ce titre, organise des permanences dans différents lieux.

Afin de permettre à Chambéry métropole - Cœur des Bauges d'assurer des permanences sur le quartier des Hauts-de-Chambéry pour accueillir individuellement des personnes en démarche de création d'entreprise, l'association Régie Plus propose de lui mettre gracieusement à disposition un local situé 352 rue du Mâconnais.

Vu les statuts de Chambéry métropole-Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'emploi et d'insertion,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mise à disposition d'un local situé 352 rue du Mâconnais à Chambéry, à intervenir entre l'association Régie Plus et Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 2 : **précise** que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes autres pièces à intervenir,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 050-17

Objet de l'acte : RD - Mise à disposition d'un local par l'association Régie Plus au profit de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour la mise en œuvre du dispositif CitésLab

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 2 - Locations et locations-ventes

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe : convention mise à disposition local rue du Mâconnais à Chambéry;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19258H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19258H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2017

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2017